

Chasseneuil, le 16 décembre 2019

Maître, Madame, Monsieur,

Dans le cadre du dispositif de formation obligatoire, nous avons le plaisir de vous inviter à la nouvelle journée de formation suivante, ouverte aux notaires et aux collaborateurs :

**« Donations-partages, testaments-partages,
libéralités graduelles et résiduelles »**

Elsa BERRY & Me Dominique FAVREAU

mercredi 12 février 2020, dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers.

Vous trouverez ci-après le plan détaillé.

Le coût de cette journée est **de 210,00 €** (l'INFN - site de Poitiers n'est pas assujéti à la TVA), le déjeuner étant laissé à l'initiative du participant. Si vous souhaitez assister à cet atelier vous permettant de remplir partie de votre obligation de formation continue, je vous remercie de bien vouloir retourner **au secrétariat de l'INFN - site de Poitiers** le bulletin réponse ci-après, accompagné du chèque de **210,00 €** libellé à l'ordre de **INFN (merci de faire un chèque par formation)**.

Bien à vous,
Catherine OGIER
Directrice INFN - site de Poitiers

L'organisateur se réserve le droit d'annuler une session au plus tard 8 jours avant le début de la formation, si le nombre de participants est jugé insuffisant. Dans cette hypothèse, chaque inscrit sera personnellement prévenu et les droits d'inscription lui seront restitués.

Toute demande d'annulation d'une inscription devra parvenir par mail ou par courrier à l'IMN au moins 10 jours avant le début de la formation pour un remboursement intégral. Pour toute annulation effectuée moins de 10 jours avant ou en cas d'absence du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué.

Formation du 12 février 2020 dans les locaux de l'INFN - site de Poitiers

« Donations-partages, testaments-partages, libéralités graduelles et résiduelles »

→ Inscription de Maître Notaire à

→ **OU** de Mme/Mr Fonction
Etude de Me

N° de téléphone : **Adresse mail** (impératif)

Chèque de 210,00 € joint

Dans le cadre de son activité de formation continue l'INFN - site de POITIERS est amené à recueillir et à traiter des données à caractère personnel vous concernant. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pouvez exercer vos droits d'accès, d'opposition et de rectification aux données vous concernant auprès du correspondant Informatique et libertés de l'Organisme : cil@notaires.fr

DONATIONS-PARTAGES, TESTAMENTS-PARTAGES, LIBERALITES GRADUELLES ET RESIDUELLES

DATE	LIEU	HORAIRES
12 ^{FEV}	INFN - site de Poitiers Téléport 4 - avenue Thomas Edison 86960 FUTUROSCOPE-CHASSENEUIL	09h00 – 17h00

INTERVENANTS

Elsa Berry, Maître de conférences à la Faculté de droit de Poitiers
Dominique Favreau, notaire et Maître de conférences associé à la Faculté de droit de Poitiers

PUBLIC CONCERNE

Notaires, collaborateurs

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Etude des nouvelles formes de libéralités dont le domaine d'application a été étendu par la loi du 23 juin 2006

PROGRAMME DE LA FORMATION

Etude des :

- donations-partages (simples, conjonctives, cumulatives, transgénérationnelles)
- testaments-partages
- libéralités graduelles et résiduelles

Discussion autour des précautions à prendre pour la rédaction de ces libéralités et l'anticipation des difficultés liquidatives.